APPELS À PROJETS 2024

RÉUNION DE LANCEMENT

- Fonds Publics et territoires
- « Aller Vers » (Animation de la vie sociale)
- Fonds Locaux

ZOOM sur la Prestation de service jeunes

LES APPELS À PROJETS 2024

Appel à projets	Date de lancement	Date limite retour dossiers	Présentation en instance de décision
« Fonds Public et Territoires »	Janvier 2024	15 mars 2024	Juin 2024
« Aller Vers »	Janvier 2024	15 mars 2024	Septembre 2024
Fonds Locaux	Janvier 2024	15 mars 2024	Septembre 2024

Accompagner les besoins spécifiques des familles par le développement des offres et de réduction des inégalités territoriales et sociales

Thématiques :

- **Qualité d'accueil du jeune enfant :** Garantir une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte
- **Handicap :** Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun
- **Jeunesse :** Engagement et participation des enfants et des jeunes
- **Territoires spécifiques :** Maintien et développement des équipements et services dans ces territoires
- **Logement :** Promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie.

01 | Fonds Publics et Territoires

Le montant total des financements accordés par la branche Famille ne peut excéder 80 % du coût total annuel de fonctionnement d'une structure ou d'un service.

Qualité d'accueil du jeune enfant :
Garantir une offre de qualité conforme aux exigences de la Charte nationale

- **Objectifs :** construire avec les professionnels des territoires les solutions pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant
10 grands principes pour grandir en toute confiance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

1000 PREMIERS JOURS

- Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels.
- Diversifier et développer les solutions d'accueil
- Mieux informer, accompagner et associer les familles

- **Exemples d'actions éligibles :** pédagogies innovantes, la formation des professionnels, itinérance, analyse de la pratique, accompagnement des familles, développement durable

Handicap :
Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun

- **Objectifs :** Participer activement à la détection précoce par une meilleure coordination des acteurs et par la formation des professionnels d'accueil du jeune enfant // Apporter une réponse d'accueil au plus près des besoins des parents

Accompagner les Eaje au-delà du seul bonus « Inclusion handicap »

Renforcer les conditions d'accueil et l'accès aux loisirs

Favoriser l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap

- **Actions éligibles :** Actions d'appui au pilotage, de renforcement du personnel accueillant, de supervision, de sensibilisation des équipes, des enfants et adolescents, Actions d'information et d'accompagnement des familles...

Jeunesse : Engagement et participation des enfants et des jeunes

- **Objectifs :**
  - soutenir la diversification de l'offre de loisirs proposée aux enfants et faciliter leur accès à cette offre
  - encourager les initiatives des adolescents en accompagnant et en soutenant leurs projets
  - renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen

Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs des 3-11 ans

Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes

Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes

- **Projets éligibles :** Projets concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel et scientifique des enfants, portage de projets par les jeunes, projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes

Territoires spécifiques :
Accompagner le Maintien et le développement des équipements et services

- **Objectifs :** Contribuer au maintien et à la pérennité des équipements **implantées sur des territoires ruraux ou urbains sensibles** afin qu'elles puissent continuer à répondre aux besoins spécifiques de ces territoires

Soutenir la rénovation et l'équipement des structures

Développer les mobilités et favoriser les projets itinérants

- **Projets éligibles :** Rénovation des locaux, adaptation des projet et acquisition de matériel pédagogique, Acquisition du matériel de transport et prise en compte des surcoûts liés au transport, informatisation des structures, renforcement des moyens en personnel et développement des actions de formations

Logement :

Promotion des projets en faveur du logement des familles, des jeunes et du cadre de vie

- **Objectifs :** Promouvoir et soutenir l'émergence de projets en faveur du logement des jeunes adultes et des familles

Favoriser l'émergence de formes d'habitats alternatifs

- **Projets éligibles :** Accompagnement à la mise oeuvre de projet de cohabitation entre jeunes et seniors

02 | « Aller Vers » Animation de la vie sociale

L’animation de la Vie Sociale (AVS)

Les différentes mutations en cours poussent les familles à être de plus en plus en demande d’espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l’animation de la vie sociale est un ensemble d’interventions qui s’appuie sur des structures de proximité que sont les Centres sociaux ou Espaces de Vie Sociale.

Ces structures soutiennent le développement de la participation des habitants, afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au renforcement des solidarités, en ayant à cœur d'opérer des changements dans le cadre d'un projet social de territoire.

L'AAP « Aller Vers »

- **Objectifs :**

Compte tenu de la configuration socio-démographique des Yvelines, comprenant une part importante de communes de moins de 5000 habitants et d'un diagnostic établit tenant compte des besoins des territoires en matière de liens sociaux et de cohésion sociale, la création d'une structure de l'AVS pourrait être une réponse adaptée.

L'appel à projet s'inscrit dans une perspective:

D'accompagnement des dynamiques locales d'animation des territoires ruraux

D'identification des acteurs locaux qui mènent des actions qui permettent de maintenir voire développer le lien social

D'inscription de ces acteurs dans le réseau départemental des structures de l'AVS

Les conditions du projet :

La démarche doit s'inscrire dans les actions suivantes :

- Accueil inconditionnel accessible à tous
- Action intergénérationnelle favorisant la mixité des publics
- Mobilisation d'habitants dans l'élaboration, le pilotage et la gouvernance du projet
- Accompagnement des initiatives des habitants et développement de leur pouvoir d'agir

Les projets éligibles :

- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'inscriront dans une démarche "d'aller vers". Par ailleurs, la dimension intercommunale ou encore le caractère itinérant de la démarche pourront constituer des plus-values lors de l'examen des projets.

Exemple de projet Aller vers :

L'association Confluent de Talents a participé à l'appel à projet 2023 « Aller vers ».

Le projet de l'association portait sur la création d'un Espace de Vie Sociale au sein du territoire Cœur d'Yvelines (bénéficiant à plusieurs communes), dans le cadre d'une démarche associant les habitants et les partenaires autour de la mise en place d'un réseau d'échanges de service. Les objectifs principaux étant le renforcement du lien social, la cohésion territoriale ainsi que l'innovation sociale et territoriale.

Accompagnée par les partenaires, l'association a pu faire évoluer son projet pour répondre au mieux aux attentes CAF (rédaction du projet, complétude des attendus, plan financier, …) et ainsi voir son projet proposé en Commission d'Action Sociale.

Elle a pu par la suite intégrer la cohorte des Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale en renouvellement ou création d'agrément pour 2024, bénéficiant ainsi de l'accompagnement de la Fédération des Centre Sociaux du 78 pour la rédaction de leur projet social territorial.

03 | Fonds locaux « MAG »

Mon accompagnement global

- Au plus près des enjeux des territoires, la Caf des Yvelines mobilise des fonds importants d'investissement et de fonctionnement vers les partenaires acteurs de la gestion de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap et de l'inclusion numérique…Soucieuse de rendre son offre de service lisible et accessible, la Caf des Yvelines propose le MAG (Mon Accompagnement Global) à l'ensemble de ses partenaires.

Aides aux familles

Aides aux partenaires

Sur fonds nationaux

Sur fonds locaux

-Parentalité
-Jeunesse
-Animation de la vie sociale
-Accompagnement de projet
-Logement

AIDE À LA CRÉATION OU À L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIFS :

- Favoriser la création de nouveaux services (Laep/ espace parents).
- Accompagner la rénovation de locaux de plus de 10 ans.
- Soutenir les associations de médiation familiale et les espaces rencontre.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Pour un projet de service Laep ou de médiation familiale ou espace de rencontre, bénéficier de la prestation de service.
- Pour une structure innovante, type maison des parents, respecter la charte nationale de soutien à la parentalité.

MONTANTS DE L'AIDE

	Pour les projets situés sur des territoires QPV	Pour les projets situés sur d'autres territoires
Création	20 000 €	10 000 €
Aménagement	10 000 €	8 000 €
Achat de matériel	3 000 €	2 000 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT / FAVORISER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE ANIMATION

OBJECTIFS

> Favoriser l'attractivité dans la filière animation

> Soutenir les projets de formation des professionnels des ALSH

> Permettre de garantir un accueil de qualité

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

> Le bénéficiaire peut être une collectivité ou une association.

> Être une structure ALSH 3-11 ans ou Structures jeunesse 11-17 ans

Type de projet	Montant d'intervention selon le territoire	
Accompagnement à la formation BPJEPS loisirs tout public (LTP) et CQP animation (hors CNFPT)	1 500 € / an et par stagiaire	Communes de moins de 10 000 habitants : 1 stagiaire par an Communes de plus de plus de 10 000 habitants : 3 stagiaires par an
Accompagnement à l'analyse des pratiques professionnelles	1 000 € par an et par commune.	

AIDE À LA CRÉATION OU À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS JEUNESSE/TEMPS LIBRE ALSH 3-11 ANS

OBJECTIFS

- Favoriser le développement d'une offre d'accueil de loisirs équilibrée sur les territoires.
- Améliorer la qualité de l'accueil dans les Alsh (rénovation liée à la mise aux normes Sdjes).
- Accompagner des gestionnaires dans la fiabilisation de leurs données quantitatives et qualitatives dans le cadre du respect des engagements contractuels (logiciel).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- La structure/la nature de la construction doit être pérenne (bâtiment en dur).
- Critères et notes de pondération retenus pour prioriser les projets
  - ancienneté de l'aide > 10 ans
  - préconisations des travaux par la Sdjes
  - non labellisé Plan mercredi

Type de projet	Montant d'intervention selon le territoire		
Création, agrandissement, rénovation, aménagement et/ou mobilier	1000€ / place en subvention	Bonification de 1 000 €/ place pour les Projets situés sur des territoires prioritaires et/ou sous dotés.	Le nombre de places pris en compte correspond à 60% de la capacité des locaux validée par le Sdjes
Acquisition de logiciel de gestion de l'activité	5 000 € dans la limite de 80% de la dépense – une aide tous les 5 ans.		

AIDE À LA CRÉATION OU À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS JEUNESSE/TEMPS LIBRE ALSH ADOS ET ACCUEIL JEUNES

OBJECTIFS

> Favoriser le développement d'une offre d'accueil de loisirs équilibrée sur les territoires à destination des adolescents.

> Améliorer la qualité de l'accueil dans les Alsh ados (rénovation liée à la mise aux normes Sdjes).

> Accompagner des gestionnaires dans la fiabilisation de leurs données quantitatives et qualitatives dans le cadre du respect des engagements contractuels (logiciel).

CONDITION D'ATTRIBUTION

La structure/la nature de la construction doit être pérenne (bâtiment en dur).
> Critères et notes de pondération retenus pour prioriser les projets :
> ancienneté de l'aide > 10 ans
>préconisations des travaux par le Sdjes

Type de projets	Montant d'intervention par type de projet		
Création, ou agrandissement, rénovation, aménagement et/ou mobilier du bâtiment	2000€ / place en subvention	Bonification de 2 000 €/ place pour les Projets situés sur des territoires prioritaires et/ou sous dotés.	Le nombre de places pris en compte correspond à 60% de la capacité des locaux validée par le Sdjes
Acquisition de logiciel de gestion de l'activité	5 000 € dans la limite de 80% de la dépense une aide tous les 5 ans		

AIDE À LA CRÉATION, RÉNOVATION/ADAPTATION ET ÉQUIPEMENT DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Objectifs

- Permettre aux Centres sociaux/Espaces de vie sociale de conduire, voire d'élargir leur projet pour répondre aux exigences liées à l'agrément.
- Accompagner l'adaptation des locaux (rénovation) à la mise en œuvre du projet social.
- Participer au co-financement du matériel informatique afin de permettre une meilleure connaissance du public et de renseigner l'Observatoire Senacs

Conditions d'attribution

- Être agréé par le Conseil d'administration de la Caf en tant que Centre social ou Evs.
- L'aide pour le matériel informatique avoir d'un axe dans le projet social ayant trait à la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux droits

Montant de l'aide

Nature des travaux	Montant
Création de la structure	150 000 €
Travaux d'adaptation des locaux pour permettre la mise en œuvre du projet social ou le maintien de l'offre de service (pour les structures anciennes de plus de 15 ans)	150 000 €
Acquisition de matériel informatique	5 000 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT ET/OU AIDE À L'INVESTISSEMENT

CTG Convention territoriale globale

Objectifs

- Accompagner toute démarche innovante et/ou de développement de projets sur un territoire.
- Soutenir un événement, un projet ponctuel, un équipement dont les objectifs font partie des priorités d'intervention d'action sociale de la Caf.
- Soutenir l'acquisition de biens (matériel) en aide à l'investissement pour favoriser la continuité ou le démarrage d'un projet.
- Accompagner le démarrage et/ou le développement de projets de territoire innovants ou expérimentaux s'inscrivant dans une démarche de Convention territoriale globale (Ctg).
- Valoriser les actions hors les murs et itinérantes.

Conditions d'attribution

- Le projet doit s'inscrire en cohérence avec les enjeux mis en exergue dans le Sdsfavs et/ou les Conventions territoriales globales.
- Ces aides ponctuelles constituent des outils pour la réalisation de la politique d'action sociale votée par le Conseil d'administration de la Caf des Yvelines.
- Financement possible d'un diagnostic de territoire dans le cadre de la Ctg.

Montant de l'aide

- En fonction du projet et dans la limite de 80% du coût du projet.

Zoom sur la Prestation de service Jeunes

Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents, *via* le financement de postes d'animateurs qualifiés au sein d'équipements et services agissant au quotidien auprès d'eux

Objectifs :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prise d'initiative,
- Développer les partenariats locaux et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat,
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travails des professionnels,
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs ».

La PS Jeunes vise à soutenir de nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante :

- Le soutien à l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes :

Ces lieux doivent proposer un renouvellement de l'offre classique proposée aux jeunes et répondre aux besoins des jeunes peu ou pas couverts par l'offre d'accueil existant déjà sur le territoire.

Ces lieux innovants doivent être souples dans leurs modalités de fonctionnement, mixer plusieurs types de propositions pour les jeunes et accueillir des publics différents (adolescents, jeunes adultes, étudiants, salariés, etc.) afin de favoriser les échanges et coopérations, au service de l'émergence et de la mise en œuvre de projets collaboratifs et citoyens par les jeunes.

- L'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes :

La Ps Jeunes doit également permettre de faire évoluer l'offre existante. Il s'agit notamment de permettre aux structures accueillant des adolescents de passer d'une offre d'activités dite « occupationnelle » à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples et selon des modalités facilitant leur expression. Les structures existantes devront montrer une évolution de leur projet d'accueil pour pouvoir prétendre à un financement par la Ps Jeunes.

Les projets éligibles :

- Être une structure s'inscrivant dans l'un des deux cas cités précédemment,
- S'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans,
- S'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés engagés dans la démarche « Promeneurs du Net »,
- Mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes,
- Mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes,
- Associer les familles.

L'objectif de la Ps Jeunes est de favoriser l'émergence de structures proposant aux jeunes une offre différente d'accompagnement et d'activités. Ainsi, le principe d'un non-cumul avec plusieurs prestations de service versées par les Caf est posé, afin de flécher la Ps Jeunes sur les projets les plus qualitatifs pour les adolescents et éviter l'émiettement des financements.

Pour répondre aux appels à projets

- *Télécharger le dossier sur le caf.fr*

Les appels à projets | Bienvenue sur Caf.fr

- *Le compléter, puis l'adresser avant 15/03/2024 à l'adresse suivante :*

appelaprojets@caf78.caf.fr

- *Pour un renouvellement de projet, transmettre le bilan 2023 lors du dépôt du dossier 2024*

Recensement via un questionnaire FORMS jusqu'au 31 janvier :

- Projets de création de structures (Crèches, Centre de Loisirs, Relais Petite Enfance…)
- Projets de rénovation de structures (Centres sociaux, Espace vie sociale…)

Lien pour complétude

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=dZ_AWIqFWUW3EMSFAGmP1MZ7ZyiQybNNnkPPumwDR_BUOE9JNTRXSjc3TkxIVzNYT0wzRTVaMDc5RC4u
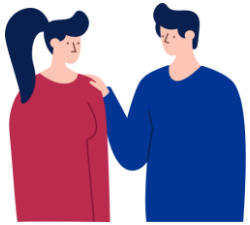
Merci pour votre attention